



REGLEMENT HOMOLOGATION VOLLEY BELGIUM

Niveaux 1 – 2 – 3 - 4

PRÉFACE

Ce manuel reprend toutes les procédures et règlements de Volley Belgium concernant l'homologation, indiquant les divergences éventuelles par rapport aux règles internationales.

Les responsables de l'homologation tenteront d'adapter ces instructions continuellement en fonction de l'évolution du sport de volley-ball en Belgique.

Ce manuel concerne tous les niveaux de Volley Belgium.

Les procédures, règlements et divergences sont d'application à tous les clubs affiliés à l'une des deux ailes,

Responsable de l'homologation

TABLE DES MATIÈRES.

Chapitre 1: Informations concernant le règlement d'homologation

- 1,1. But
- 1,2. Responsabilité
- 1,3. Certificat d'homologation
- 1,4. Détermination du type de salle et terrain
- 1,5. Changement de salle en raison d'un problème d'organisation
- 1,6. Changement de terrain en raison de circonstances imprévues
- 1,7. Jouer sur un autre terrain et/ou salle pour des raisons d'organisation
- 1,8. Sanctions si on joue sur un terrain non homologué
- 1,9. Organisation de la rencontre
- 1,10. Amendes pour homologations et matériaux

Chapitre 2: Les règles d'homologation applicables, divergences par rapport aux règles internationales de volley-ball.

- Organisation des rencontres
- Description des codes VB
- 2.1. Zone libre. (code 1).
 - 2.1.1. Description
 - 2.1.2. Zone libre
 - 2.1.3. Codes pour la zone libre
- 2,2. Hauteur au-dessus terrain de jeu et zone libre (code 2)
- 2,3. Eclairage au-dessus terrain de jeu et zone libre (code 3)
 - 2.3.1. Instructions
 - 2.3.2. Mesure de l'éclairage
- 2,4. Revêtement de la surface de jeu (code 4)
 - 2.4.1. Normes pour le revêtement
 - 2.4.2. La surface de jeu
 - 2.4.3. Publicité sur et autour du terrain
- 2,5. Couleur et forme des lignes de la surface de jeu (code 5)
 - 2.5.1. Normes
- 2,6. Poteaux, filet, antennes (code 6)
 - 2.6.1. Poteaux
 - 2.6.2. Filet
 - 2.6.3. Les bandes latérales
 - 2.6.3. Les antennes
- 2,7. Le podium d'arbitre (code 7)
- 2,8. Vestiaires des joueurs. (code 8)
- 2,9. Vestiaires d'arbitres (code 9)
- 2,10. Premiers soins (code 10)
- 2,11. Chauffage (code 11)
- 2,12. Aire d'échauffement (code 12)

Chapitre 3: Équipement non inclus dans les normes d'homologation

- 3.1 Préparation de la rencontre
 - 3.1.1 Local de contrôle
- 3.2. Organisation de la rencontre
 - 3.2.1. Tables pour tous les officiels
 - 3.2.2. Tables scouting
 - 3.2.3. Tribune de presse
 - 3.2.4. Plateforme caméras
 - 3.2.5. Marquoir
 - 3.2.6. Panneaux publicitaires

3.2.7. Feuille de match électronique

Différentes types de salle

Annexe 1

Exemple certificat d'homologation

Annexe 2

Exemple de Contenu boîte/coffre de premiers soins

Annexe 3

CHAPITRE 1: INFORMATIONS CONCERNANT LE REGLEMENT D'HOMOLOGATION

1.1. BUT

Le but de ce manuel est d'informer les clubs de tous les niveaux du règlement concernant l'homologation de leur terrain.

Par l'inscription et la participation à la compétition et à la Coupe, le club souscrit automatiquement aux dispositions du règlement décrit ci-dessous.

Les clubs sont supposés connaître le contenu de ce règlement.

Pour être autorisé à jouer des matchs officiels, le terrain sur lequel le match doit se dérouler doit être homologué.

Les infractions constatées par l'arbitre ou le commissaire seront notées sur la feuille de match et sanctionnées par les amendes et/ou sanctions prévues.

1.2. RESPONSABILITÉ

Le président et le secrétaire de club sont responsables de l'inscription.

L'inscription doit être effectuée conformément au règlement de la fédération à laquelle le club est affilié.

Lors de l'inscription, le club indique le nom officiel de leur équipe, de la salle, l'adresse, le type de salle et le terrain sur lequel le club jouera. Le terrain sur lequel l'équipe jouera doit être spécifiée dans la Feuille d'homologation.

Pour les clubs qui ne s'inscrivent pas par le biais d'un tel programme : Ces informations seront fournies à l'organisme concerné, ainsi que le formulaire d'inscription pour le prochain championnat.

Cette information est d'application à la fois pour le championnat et la coupe

Une nouvelle demande d'homologation est requise au cas où une équipe monte de niveau, change de salle ou de terrain, ou si la salle a été transformée à la suite de travaux affectant l'homologation ou encore si un des responsables de l'homologation le réclame.

Dans tous les autres cas, cela ne devrait être fait que si le responsable de l'homologation le demande.

Des contrôles seront effectués régulièrement dans les salles.

1.3. Certificat d'homologation

Après avoir vérifié la salle, le responsable établit un certificat d'homologation en fonction du niveau de compétition du club.

Le certificat d'homologation est établi en fonction de la salle et du terrain sur lequel on joue.

Pour le niveau 1, tout contrôle tient compte de l'organisation de la rencontre. Il peut y avoir une seconde vérification lors d'un match.

Le certificat d'homologation indique :

- Nom de la salle et le terrain sur lequel on peut jouer (numérotation du terrain suivant le type de salle utilisé) (annexe – Type de salle).
- Les codes d'homologation du terrain sur lequel on peut jouer
- Terme de validité.
- Pour le niveau 1, les conditions de match.
- D'éventuelles conditions de positionnement sur le site de la rencontre, inhérentes à la salle et au terrain.

Un exemple de certificat d'homologation est repris en annexe

La feuille d'homologation de chaque terrain est accessible sur le portail FVWB pour les équipes

francophones.

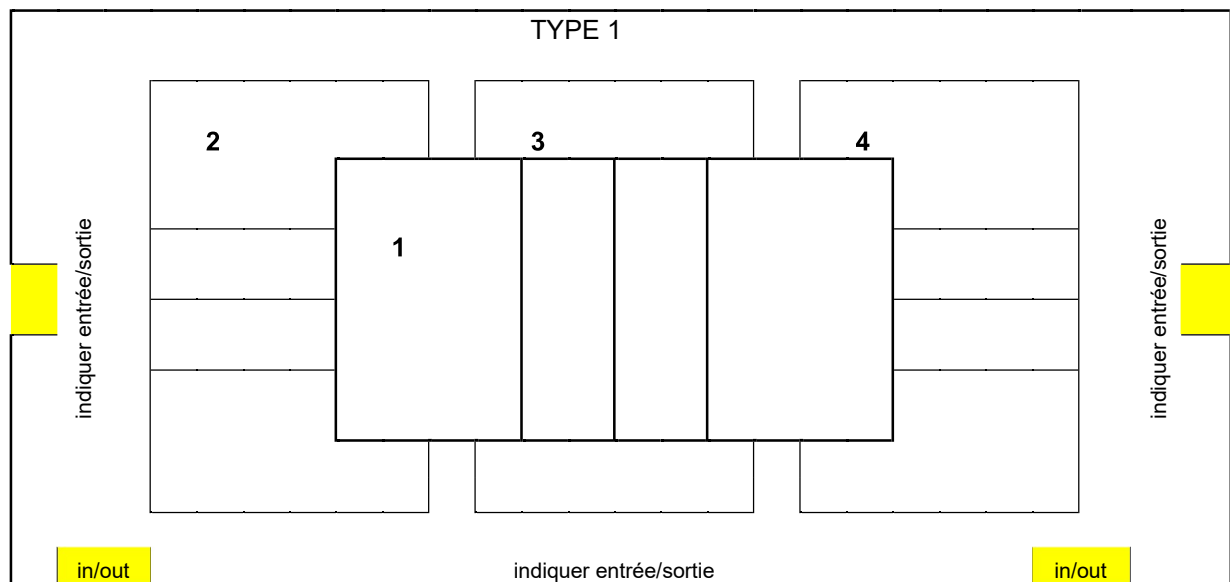
1.4. Détermination du type de salle et terrain

Le type de salle est déterminé sur base des types les plus communs des salles (de 1 jusque 9) avec leurs terrains, voir annexe - Type de salles.

Si aucun de ces schémas ne correspond à votre situation, il faudra établir un schéma en annexe (type de salle 0) et l'envoyer au responsable d'homologation.

Pour définir le terrain qui servira à la rencontre, on placera l'ENTREE/SORTIE des spectateurs à la ligne gauche, en dessous ou à droite, mais jamais au-dessus.

Exemple



Type de salle: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 (voir Annexe 1) Entrée:

gauche - au dessous - droite

Terrain principal: 1 2 3 4

Le responsable de l'homologation contrôle sur base de ces données si la salle et le terrain correspondent aux normes du niveau de compétition concerné.

Si le terrain ne satisfait pas aux normes de ce niveau de compétition, le responsable de l'homologation informera immédiatement le secrétaire du club concerné en détaillant les raisons pour lesquelles le terrain ne correspond pas aux normes

Si la salle n'est pas connue du responsable homologation, il prendra contact avec le responsable du club concerné. Un contrôle de la salle sera fait aussitôt et un code d'homologation sera attribué à la salle.

1.5. Changement de salle à cause d'une raison d'organisation

Si pour une rencontre, une équipe est obligée de changer de salle pour des raisons justifiées, elle est obligée d'informer le responsable des rencontres.

Le responsable de l'homologation applique la procédure décrite au point 1.3.

Une dérogation exceptionnelle sera donnée pour ce match

1.6 Changement de terrain en raison des circonstances imprévues

Jouer sur un autre terrain n'est autorisé que dans des circonstances exceptionnelles :

a Par circonstances exceptionnelles, on entend :

- Des situations imprévisibles pendant ou avant le match.
- La situation ne peut être résolue dans le délai prescrit par le règlement de compétition.

- Spécifique à la salle et rendant impossible le fait de jouer sur le terrain prévu.
 - Indépendant de la volonté et hors du contrôle de l'organisateur
 - Si le problème se produit immédiatement avant ou pendant le match.
- b Les arbitres jugent si on peut jouer sur le terrain de remplacement dans les mêmes conditions ou, dans des meilleures conditions que sur le terrain prévu.
- c Le terrain de remplacement se situe dans la même salle (bâtiment) que le terrain principal qui est normalement utilisé.
- d. Le changement de terrain n'est pas applicable pour le niveau 1.
- e. L'arbitre fait mention sur la feuille de match (électronique) de cette situation anormale et, si nécessaire, fait un rapport dans lequel il décrit et clarifie les décisions prises et l'ajoute à la feuille de match.
- par exemple: fuite dans le toit, rendant le terrain glissant*

1.7. Jouer sur un autre terrain et / ou salle pour des raisons d'organisation.

Jouer sur un autre terrain et / ou salle pour des raisons d'organisation est autorisé si le site est homologué pour le niveau où l'on joue.

La demande doit suivre la procédure suivante

- Les demandes de changement de terrain ou salle dans le même site peuvent être demandées directement par courrier électronique au responsable de l'homologation
- Les demandes de changement de terrain et salles dans un autre endroit doivent être introduites auprès de la CNR et du responsable de l'homologation comme changement de match. (Voir 1.5) (le terrain doit être indiqué)

1.8. Sanctions si on joue sur un terrain non homologué.

Chaque match joué sur un terrain non homologué ou sur un terrain dont le code d'homologation attribué est plus bas que celui demandé pour la division et que cette situation est constatée :

- a et notée par le commissaire de match ou par l'arbitre sur la feuille de match, ou
 - b par le responsable des rencontres, ou
 - c par le responsable de l'homologation,
- la pénalité sera appliquée comme prévu dans le règlement de compétition.

Cette sanction n'est pas valable que si l'article 1.6. a été appliqué correctement

1.9. Organisation de la rencontre

Pour les rencontres au niveau 1, les matchs se déroulent sur le terrain central.

Les types de salle suivants (avec leur terrain) sont homologables :

- Salle de type 1 terrain 1 et 3
- Salle de type 2 terrain 1 et 3
- Salle de type 3 terrain 3
- Salle de type 4 terrain 1
- Salle de type 5 terrain 1 et 3
- Salle de type 6 terrain 2 et 4
- Salle de type 7 terrain 1 et 2
- Salle de type 8 terrain 1
- Salle de type 9 terrain 1

Pour les autres niveaux VB, tous les terrains qui répondent aux normes sont homologables.

Pendant une rencontre de niveau 1 et 2, aucune autre activité n'est permise dans la salle.

Le certificat d'homologation est établi en fonction de la configuration de jeu, et ces conditions doivent être respectées. Si la configuration est modifiée, le responsable de l'homologation doit être informé et le certificat d'homologation sera ajusté à la nouvelle situation. Cette nouvelle situation doit respecter les normes exigées.

1.10. Amendes pour homologations et matériaux

Des amendes sont prévues pour les infractions aux règles d'homologation.

CHAPITRE 2: LES REGLES D'HOMOLOGATION APPLICABLES, DIVERGENCES PAR RAPPORT AUX REGLES INTERNATIONALES DE VOLLEYBALL

Organisation des rencontres

Le Règlement International de Volleyball décrit les conditions que le terrain et le matériel doivent respecter pour l'organisation et le déroulement d'un match.

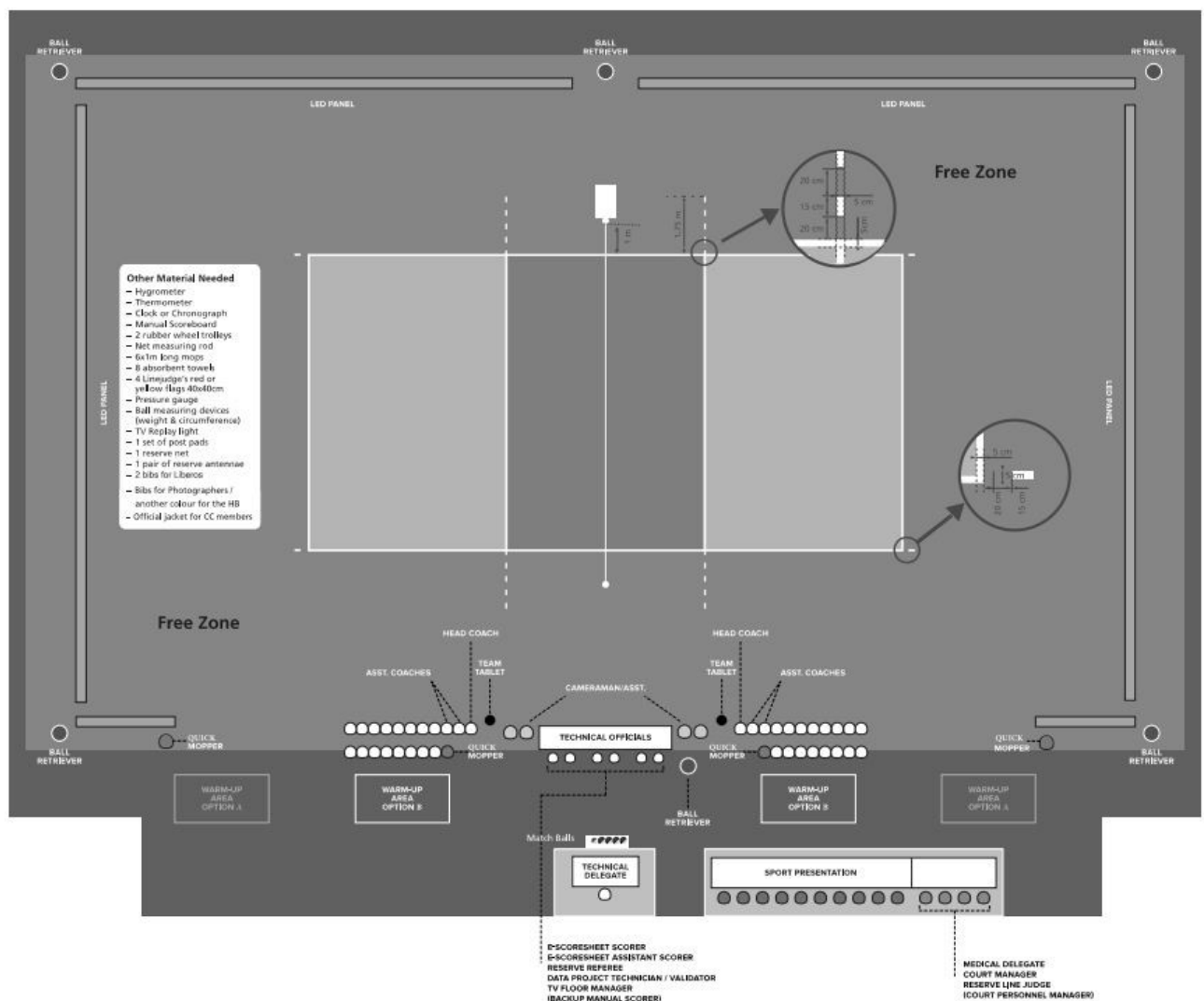
Ce règlement étant destiné aux organisations internationales, des dérogations sont prévues selon le niveau de la compétition.

Ces dérogations sont décrites dans différentes sections et clairement présentées dans les codes d'homologation.

Les règlements d'homologation précisent également les dispositions à respecter qui ne figurent pas dans le Règlement International de Volleyball.

Ce règlement s'applique à tous les niveaux de Volley-Belgium.

Pour les dispositions non couvertes par une dérogation ou un code, le Règlement International de Volleyball fait foi.



DESCRIPTION DES DIFFERENTS CODES : VOLLEY BELGIUM.

Explication de l'interprétation du tableau par niveau.

Le code requis est le minimum, il peut être plus élevé et c'est recommandé.

| | | |
|-------|---------|-------|
| Ligue | Nat 1+2 | Nat 3 |
|-------|---------|-------|

Ligue : Ligue Dames et Messieurs (niveau 1)

Nat 1 + 2 : Nationale 1 + 2 Dames et Messieurs (niveau 2 et 3)

Nat 3 : Nationale 3 Dames et Messieurs (niveau 4)

2.1. ZONE LIBRE (Code 1)

2.1.1 - Exception faite pour le podium de l'arbitre, AUCUN obstacle tels que la table marqueur, bancs pour les joueurs remplaçants, les entraîneurs, marquoir etc.. n'est permis dans la zone libre.

2.1.2 La zone libre est divisée en plusieurs zones, à savoir :

- zone de remplacement (ne peut pas être modifiée)
- zone de changement du libero (ne peut pas être modifiée)
- zone de service
- zone du coach

Seule la largeur de la zone libre à côté du terrain et la longueur de la zone de service sont variables en fonction du niveau de la compétition

- 2.1.3 Définition et contenu du code

Voir les mesures du terrain et de la zone de contrôle sur le schéma

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Code A

La zone libre est de 6,5 m derrière les lignes de fond et de 5m le long des lignes de côté

La zone libre est délimitée (panneaux)

| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

Code B

La zone libre est minimum 5 m derrière les lignes de fond et 3m le long des lignes de côté

La zone libre est délimitée (panneaux)

| | | |
|--|---------|--|
| | Nat 1+2 | |
|--|---------|--|

Code C

La zone libre est minimum 3m derrière les lignes de fond et 3m le long des lignes de côté

| | | |
|--|--|-------|
| | | Nat 3 |
|--|--|-------|

Code D

La zone libre est minimum 2m derrière les lignes de fond et 2m le long des lignes de côté

2.2. HAUTEUR AU-DESSUS DU TERRAIN DE JEU ET DE LA ZONE LIBRE (code 2)

La hauteur est mesurée au point le plus bas sous le toit. Tout obstacle attaché au plafond au-dessus la surface du terrain et de la zone libre est compté comme point le plus bas

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Code A

Hauteur : => min 9m sans obstacle

| | | |
|-------|---------|--|
| Ligue | Nat 1+2 | |
|-------|---------|--|

Code B

Hauteur : => min 7m sans obstacle

| | | |
|--|--|-------|
| | | Nat 3 |
|--|--|-------|

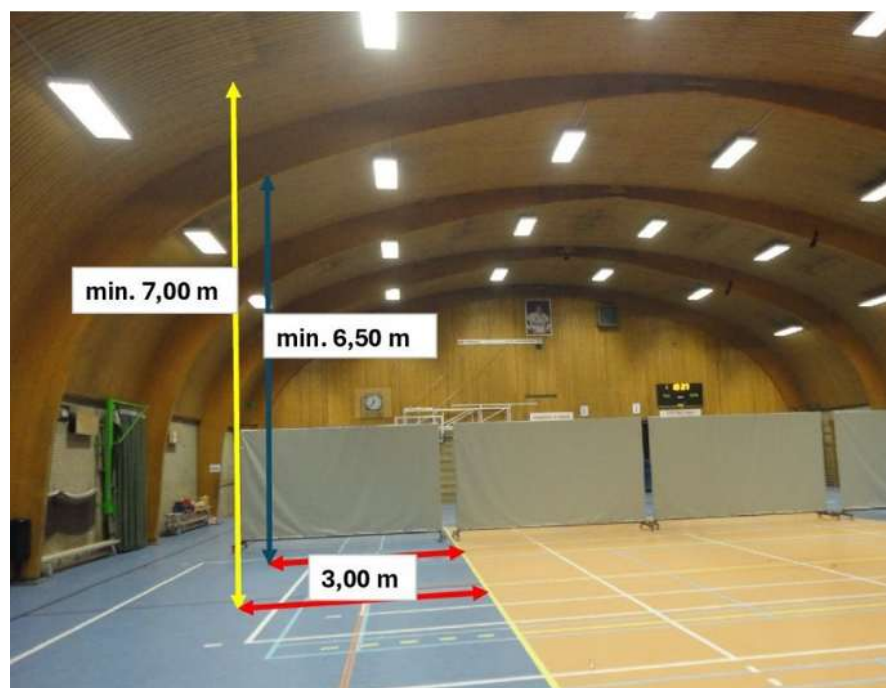
Code C

Hauteur : => min 6,5m sans obstacle

Dérogation autorisée pour les divisions Nationale 2 :

À la limite de la zone libre (c'est-à-dire à 3 m de la ligne de côté du terrain), il faut que :

- la hauteur libre au niveau du toit soit d'au moins 7,00 m
- la hauteur libre au niveau des poutres soit d'au moins 6,50 m



2.3 ECLAIRAGE AU-DESSUS DU TERRAIN DE JEU ET DE LA ZONE LIBRE (code 3).

2.3.1 Instructions

L'éclairage demandé au-dessus du terrain de jeu et de la zone libre doit être atteint au moyen de sources lumineuses diffuses et non éblouissantes.

Pour toutes les rencontres officielles de la ligue Messieurs et Dames, l'éclairage du terrain doit être au moins de 750 lux, mesuré 1m au-dessus du sol.

La commission d'homologation veut que toutes les équipes qui jouent en ligue tentent néanmoins d'atteindre les valeurs pour les compétitions de la CEV et FIVB, qui sont de 2000 Lux minimum. Ceci en vue des enregistrements TV et vidéo.

2.3.2 Mesure de l'éclairage

La méthode correcte pour mesurer l'éclairage au-dessus du terrain de jeu et de la zone libre, est d'utiliser un LUXMETRE.

Pour la ligue, Nat 1 et 2, Dames et Messieurs, l'éclairage est mesuré aux quatre coins de la zone libre, aux quatre coins du terrain et au milieu du terrain à 1m au-dessus du sol.

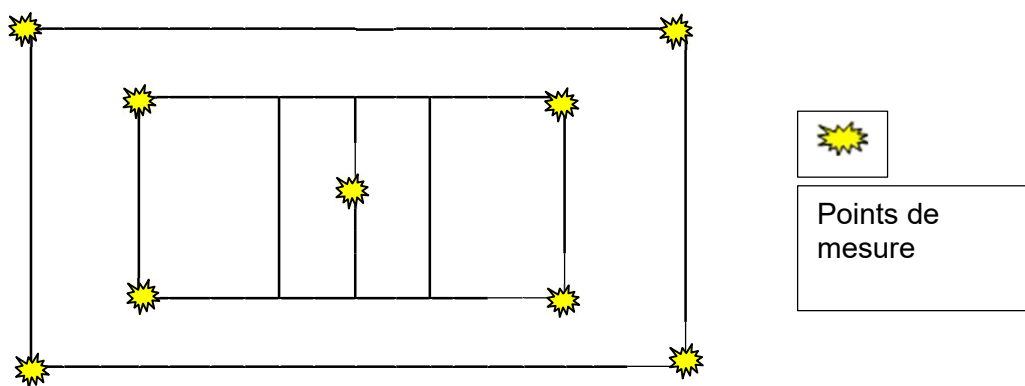
La moyenne de ces neuf mesures, donne la luminosité mesurée.

Pour la Nat 3 Dames et Messieurs, l'éclairage est mesuré aux quatre coins du terrain et au milieu du terrain à 1m au-dessus du sol.

La moyenne de ces cinq mesures, donne la luminosité mesurée.

L'intensité lumineuse doit être répartie uniformément sur les différents points de mesure. Les valeurs de luminosité ne peuvent diverger de plus de 20% entre la mesure la plus haute et la mesure la plus basse.

Temps de mesure : le mesure se fera dans les mêmes circonstances que celles dans lesquelles le match se disputera.



| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Code A

La valeur moyenne de l'éclairage min. 1000 lux

| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

Code B

La valeur moyenne de l'éclairage min. 750 lux

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Code C

La valeur moyenne de l'éclairage min. 500 lux

| | | |
|--|---------|--|
| | Nat 1+2 | |
|--|---------|--|

Code D

La valeur moyenne de l'éclairage min. 400 lux

| | | |
|--|--|-------|
| | | Nat 3 |
|--|--|-------|

Code E

La valeur moyenne de l'éclairage min. 300 lux

2.4 REVETEMENT DE LA SURFACE DE JEU (code 4).

La surface de jeu ne doit présenter aucun risque de blessures pour les joueurs. (Régl.de Jeu Int. 1.2.1)

Il est interdit de jouer sur une surface rugueuse ou glissante. (Régl.de Jeu Int. 1.2.1)

2.4.1 Normes pour le revêtement

| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

Code A

Surface dure recouverte d'une structure absorbant les chocs.

| | | |
|--|---------|-------|
| | Nat 1+2 | Nat 3 |
|--|---------|-------|

Code B

Surface dure recouverte d'une structure (revêtement de parquet ou synthétique) n'absorbant pas les chocs.

2.4.2 Marcher sur la surface de jeu

Marcher sur le revêtement sportif avec des chaussures qui laissent des traces est interdit. (Voir le règlement de compétition)

2.4.3 Publicité sur et autour du terrain.

Pour toutes les séries :

Sur le terrain les publicités peuvent être placées en conformité avec les règles suivantes :

- cette publicité ne peut en aucun cas nuire à la sécurité des joueurs
- doit rester au moins à 25cm de toutes les lignes
- la surface de la publicité ne peut excéder 50% de chaque partie du terrain de jeu

Comme seule exception on peut apposer une publicité au milieu du terrain, à condition que :

- La ligne centrale soit mise au-dessus de la publicité
- La couleur de la ligne centrale contraste avec la couleur de la publicité

Attention : pour les compétitions internationales et européennes, le terrain doit être d'une couleur uniforme (pas de publicité sur le terrain)

Les panneaux publicitaires doivent être placés à l'extérieur de la zone neutre.

2.5 COULEUR ET FORME DES LIGNES ET LA SURFACE DE JEU (code 5).

Le terrain de jeu et la zone libre doivent avoir une couleur différente au niveau 1.

La zone avant et la zone arrière du terrain peuvent être de couleurs différentes.

La zone avant et la zone arrière peuvent être de couleur différente

La largeur des lignes est de 5 cm. Les lignes doivent clairement contraster avec la couleur du terrain de jeu et de la zone libre. (Règl. de Jeu Int. 1.3.1)

La couleur des lignes doit être clairement différenciée des lignes d'autres terrains éventuels.

Les lignes extérieures et les lignes d'attaque doivent être peintes dans la même couleur.

La ligne centrale peut être d'une couleur différente, si elle coïncide avec le terrain d'un autre sport ou d'avoir un contraste suffisant avec la couleur de la publicité appliquée.

Les lignes doivent être en trait plein (lignes ininterrompues).

2.5.1 Normes

Code A

Le terrain de jeu est d'une couleur différente de celle de la zone libre. En outre, sur le terrain de jeu et dans la zone libre il n'y a pas d'autres lignes que celles du terrain de volley-ball où on joue.

| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

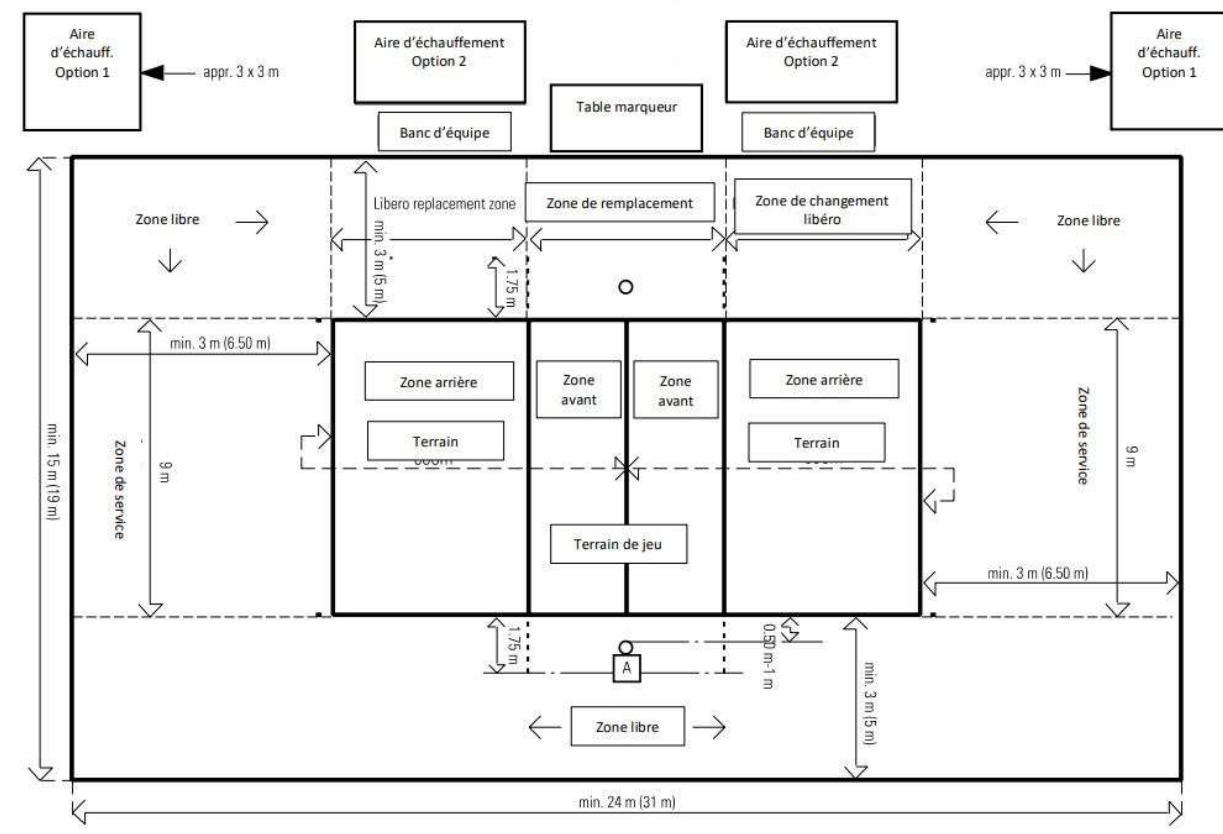
Code B

Le terrain de jeu est d'une couleur différente de celle de la zone libre. Sur le terrain de jeu et / ou dans la zone libre, des lignes d'autres terrains sont permises.

Code C

| | | |
|--|---------|-------|
| | Nat 1+2 | Nat 3 |
|--|---------|-------|

Terrains et/ou zones libres avec des lignes de démarcation de différentes disciplines dans des couleurs différentes, se coupant.



2.6 POTEAUX, FILET, ANTENNES (code 6)

2.6.1 Les poteaux qui supportent le filet doivent être arrondis et lisses et de préférence réglable en hauteur (télescopique) avec des points de fixation fixes dans la partie supérieure de la partie mobile.

Les poteaux ayant une longueur fixe doivent avoir une hauteur de 2,55 m avec des points de fixation variables.

Ils doivent également être placés à une distance de 0,5 m à 1 m de chaque ligne de côté. (Règl.de Jeu Int 2.5) La fixation des poteaux avec les câbles de tension est interdite. (Règles de Jeu Int. 2.5.2)

Les poteaux ne peuvent pas contenir des parties saillantes afin de consolider leur fixation.

Les poteaux doivent être pourvu de protections en caoutchouc ou équivalent d'une longueur minimum de 2 mètres à partir du sol afin de protéger les joueurs de blessures.

2.6.2 Le filet est constitué de mailles noires et carrées. Il mesure 1m de haut (+/- 3cm) et de 9,5m jusqu'à 10 m de long (Règles de jeu int. 2.2.)..

Structure : voir Règles de jeu int. 2.2 ;
Les câbles doivent être protégés de façon à éviter des blessures.
Des filets avec des bâtons en bois (ancien type) ne sont plus permis.
La hauteur du filet est 2,43 m pour les hommes et 2,24 m pour les dames (Règles de jeu int. 2.1.1).

La hauteur est mesurée au milieu du terrain à l'aide d'une toise graduée en métal ou en bois. La hauteur mesurée au niveau de la bande de côté ne peut avoir plus que maximum 2cm de plus qu'au milieu du filet. Cette toise DOIT être graduée en cm sur toute sa longueur, de 0 cm jusqu'à 250 cm minimum.

Une publicité éventuelle n'est autorisée que sur la bande blanche horizontale (au-dessus et/ou en dessous) du filet sans que ceci ne porte atteinte aux caractéristiques du filet comme décrit dans les règles internationales de jeu.

Le côté du filet ne peut comporter de bois ou autres matériaux qui peuvent mettre en danger les joueurs.

Le filet est tendu avec des tendeurs en cordons, fixés aux poteaux.

Si l'on veut utiliser un filet ou autre système qui s'écarte des dispositions ci-dessus, une dérogation doit être demandée au responsable de l'homologation.

2.6.3 Les bandes de côté fixées au filet verticalement au niveau des lignes de côté sont deux bandes blanches de 5cm de large et 1m de long.

2.6.4 Elles servent aussi pour fixer les antennes. Ces bandes sont considérées comme faisant partie du filet. (Régl. De Jeu Int. 2.3)

Ces bandes ne peuvent pas être entrelacées dans les mailles du filet et DOIVENT être déplaçables.

L'antenne est une tige flexible de 1,80 m de long et de 10 mm de diamètre, faite en fibre de verre ou matériau similaire. Les antennes sont fixées à l'extérieur de chaque bande de côté et sont placées des deux côtés du filet au niveau de la position 4.

Elles sont considérées comme faisant partie du filet et elles limitent l'espace de passage sur le côté (Règles de jeu int. 2.4)...

2.6.5 Les équipes inscrites dans les séries Liga Hommes et Liga Dames peuvent, pour leurs matchs de championnat et de coupe, utiliser un filet conforme aux dispositions dérogatoires suivantes :

- le filet est constitué de mailles carrées noires de 4,5 cm de côté ;
- les mailles sont formées par un fil en nylon d'une épaisseur maximale de 4 mm ;
- la publicité est autorisée sur l'ensemble du filet ;
- la publicité dans le filet ne peut être réalisée qu'en colorant le fil en blanc.

Les équipes souhaitant recourir à ces dispositions dérogatoires doivent, préalablement à l'utilisation du filet, soumettre un projet de filet avec publicité pour approbation aux responsables de l'homologation.

Après approbation, l'autorisation d'utilisation de ce filet sera mentionnée sur le certificat d'homologation.

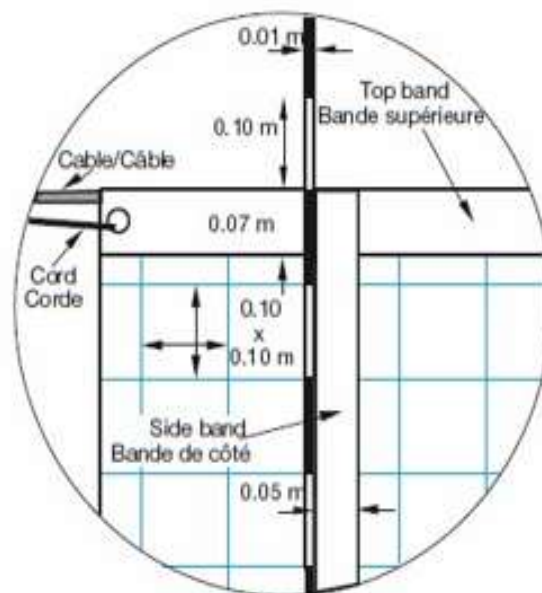
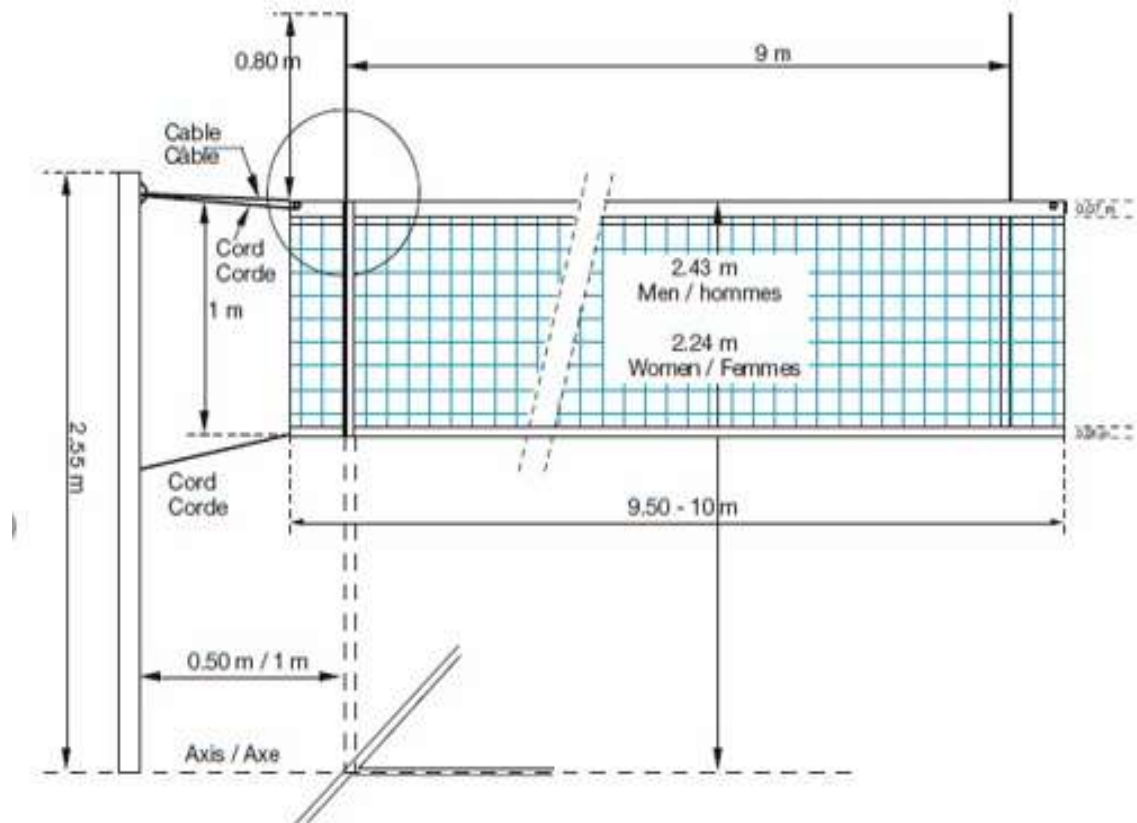
Code A

Les poteaux réglables en hauteur (télescopique) avec des points de fixation fixes dans la partie supérieure de la partie mobile.

| | | |
|-------|---------|-------|
| Ligue | Nat 1+2 | Nat 3 |
|-------|---------|-------|

Code B

Poteaux ayant une longueur fixe avec des points de fixation variables.
 La longueur des poteaux doit être 2,55 m au-dessus du sol.



2.7 LE PODIUM D'ARBITRE (code 7)

Le premier arbitre remplit sa fonction debout sur la plateforme d'arbitre placée à une des extrémités du filet.

La plateforme d'arbitre est de préférence réglable en hauteur, de manière que la hauteur puisse être réglée pour une vision optimale (50cm au-dessus du filet) pour l'arbitre.

Le podium d'arbitre doit être conçu de façon que l'arbitre dirige la rencontre debout.

La possibilité de s'asseoir et d'écrire est une option.

Le socle pour les pieds doit être suffisamment grand, minimum 60 cm de large et 90cm de long.

Il doit être accessible en toute sécurité.

Le podium d'arbitre doit être protégé à l'avant par une protection en caoutchouc ou protection équivalente afin d'éviter des blessures. Les roues avant et arrière du podium doivent également être protégées.

Si l'on veut utiliser une plate-forme d'arbitrage qui diffère des dispositions ci-dessus, l'approbation doit être demandée au responsable de l'homologation.

Code A

La plate-forme d'arbitre est réglable en hauteur. La hauteur de vision optimale (50cm au-dessus du filet) pour l'arbitre peut être réglée.

| | | |
|-------|---------|-------|
| Ligue | Nat 1+2 | Nat 3 |
|-------|---------|-------|

Code B

Plate-forme d'arbitre avec hauteur fixe, et la possibilité de s'asseoir et d'écrire est une option.

2.8. VESTIAIRE DES JOUEURS (code 8)

Les vestiaires doivent être propres et pourvus de crochets/porte manteaux (au moins 1 par joueur mentionné sur la feuille de match).

Les douches doivent être propres et offrir un certain confort (eau froide et chaude).

Chaque équipe dispose de douches séparées.

Les vestiaires peuvent être fermés à clef, et à défaut des cadenas doivent être mis à disposition.

L'équipe visiteuse pourra de préférence disposer d'un local supplémentaire pouvant servir de local kiné, permettant de dispenser des soins avant, pendant et après la rencontre.

| | | |
|-------|---------|--|
| Ligue | Nat 1+2 | |
|-------|---------|--|

Code A

Vestiaire et douches séparés pour chaque équipe

| | | |
|--|--|-------|
| | | Nat 3 |
|--|--|-------|

Code B

Vestiaire séparé pour chaque équipe avec douches communes

2.9. VESTIAIRE d'ARBITRES (code 9)

Le vestiaire doit être propre et muni de suffisamment de portes manteaux et de chaises ou bancs.

Le vestiaire doit être équipé d'une douche ou lavabo avec de l'eau chaude et froide

Le vestiaire peut être fermé à clef et à défaut, des cadenas sont mis à disposition.

| | | |
|-------|---------|--|
| Ligue | Nat 1+2 | |
|-------|---------|--|

Code A

Vestiaire équipé avec douche

| | | |
|--|--|-------|
| | | Nat 3 |
|--|--|-------|

Code B
Vestiaire avec possibilité de se laver

2.10. PREMIERS SOINS (code10)

Dans tous les cas doivent être présents:

- coolspray et /ou coolbox avec coolpack ou glace
- les numéros de téléphone nécessaires: des services d'urgence, du médecin de garde, de l'hôpital le plus proche et le numéro d'urgence international (112)
- La présence d'un défibrillateur est recommandée (obligatoire pour la FVWB), Il faut respecter en tout temps les dispositions légales de la région dans laquelle se trouve la salle de sport.

2.10.1. Service d'urgence

Pendant toute la durée du match, le service d'urgence (par exemple la Croix-Rouge ou l'équivalent) est présent

2.10.2. Local de premiers soins

Un local de premiers soins peut être présent afin de donner les premiers soins en cas des blessures

Pour être accepté comme local de premiers soins, il doit être conçu et équipé comme tel. Il doit être dans le même bâtiment que la salle de sport et accessible en toutes circonstances. Il doit être clairement marqué pour être reconnaissable par le pictogramme de premiers soins.

2.10.3. Boîte de secours ou de premiers soins

S'il n'y a pas de local de premiers soins, une boîte / une trousse de premiers soins sera présente près du terrain de jeu.

Code A

Les services d'urgence présents

Code B

Local de premiers soins ou services d'urgence présent

| | | |
|-------|---------|-------|
| Ligue | Nat 1+2 | Nat 3 |
|-------|---------|-------|

Code C

Boîte / Coffre de premiers soins présente sur le lieu de compétition.

2.11. CHAUFFAGE (code 11)

Chaque salle doit être équipée d'un système de chauffage qui fonctionne bien. La température de la salle pendant les matchs se situe entre 16 et 25 degrés Celsius.

| | | |
|-------|---------|-------|
| Ligue | Nat 1+2 | Nat 3 |
|-------|---------|-------|

Code A

Température entre 16 et 25 degrés Celsius

Code B

Température entre 10 et 25 degrés Celsius

2.11. AIRE D'ÉCHAUFFEMENT (code 12)

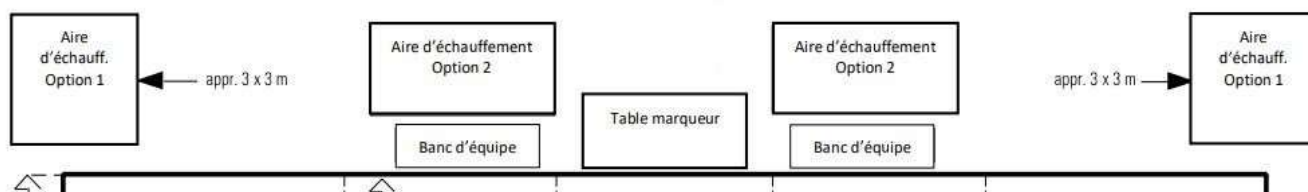
Les zones d'échauffement mesurent environ 3m x 3m et se situent dans les coins de l'aire de compétition à côté des bancs de réserve et en dehors de la zone libre; elles ne doivent pas gêner la vue des spectateurs

L'option alternative est derrière les bancs de réserve si la tribune commence à au moins 2.50m au-dessus de la surface de jeu.

Les espaces doivent être délimités (taping)

La délimitation de cette zone peut être faite par un tapis séparé, à condition que la démarcation soit claire et que le confort des joueurs soit garanti pour accomplir leur échauffement.

Des exceptions à ces exigences sont prévues en fonction du niveau de jeu et spécifiées dans les normes.



| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

CODE A :

Zone 3x3m d'échauffement et délimitées

Une zone de 3,5 m le long de la zone libre doit être disponible

| | | |
|--|---------|-------|
| | Nat 1+2 | Nat 3 |
|--|---------|-------|

CODE:B

Zone d'échauffement à côté du banc de réserve et n'est pas délimitée - espace limité

Une zone de 2m en plus de la zone libre doit être disponible

CHAPITRE 3: ÉQUIPEMENTS NON INCLUS DANS LES NORMES D'HOMOLOGATION

3.1 Préparation de la compétition

3.1.1

| | | |
|-------|---------|-------|
| Ligue | Nat 1+2 | Nat 3 |
|-------|---------|-------|

Local pour le contrôle des documents

Ce local doit être assez grand pour que les responsables des équipes et les arbitres puissent réaliser tranquillement l'administration et le contrôle des documents.

Ce local contient au moins une table et deux chaises et est équipé d'un bon éclairage

Le local se trouve à proximité de l'aire de jeu.

3.2 Organisation de la rencontre

3.2.1

| | | |
|-------|---------|-------|
| Ligue | Nat 1+2 | Nat 3 |
|-------|---------|-------|

Table pour tous les officiels

- Espace suffisant avec des tables (min. 4 personnes) et assez de chaises
- 2 marqueurs
 - Opérateur du tableau de marquage + speaker
 - Commissaire de la rencontre

| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

3.2.2 Table scouting

Table aux deux côtés arrière du terrain (en dehors de la zone libre) avec possibilité de connexion à l'électricité et internet.

| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

3.2.3 Tribune de presse

Table à l'arrière du terrain (en dehors de l'aire de jeu) avec possibilité de se connecter au réseau et à Internet

| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

3.2.4 Plateforme caméra

Doit être présente

3.2.5 Les marquoirs

| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

Un marquoir électronique conforme aux règles de jeu de volley-ball + 1 marquoir manuel

| | | |
|--|---------|-------|
| | Nat 1+2 | Nat 3 |
|--|---------|-------|

Deux marquoirs manuels conformes aux règles de jeu de volleyball (de préférence un système électronique).

3.2.6 Panneaux publicitaires

| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

Ceux-ci sont placés au bout de la zone libre qui est dépendante du niveau (voir code 1).

L'arbitre a le droit et le devoir de faire retirer les panneaux de publicité, s'ils mettent en danger les joueurs.

Les panneaux publicitaires près des bancs de réserve doivent permettre l'échange facile entre les joueurs et le libéro, le passage doit être d'au moins 1m entre la ligne de 3 m et la ligne du fond.

| | | |
|--|---------|-------|
| | Nat 1+2 | Nat 3 |
|--|---------|-------|

Les zones de service qui peuvent être différentes suivant la réglementation ne peuvent pas être raccourcies par des panneaux publicitaires. Les deux zones de service doivent être de la même longueur.

3.2.7 La feuille de match électronique

| | | |
|-------|--|--|
| Ligue | | |
|-------|--|--|

Pour l'utilisation de la feuille électronique, l'infrastructure du matériel ci-dessus doit être respectée

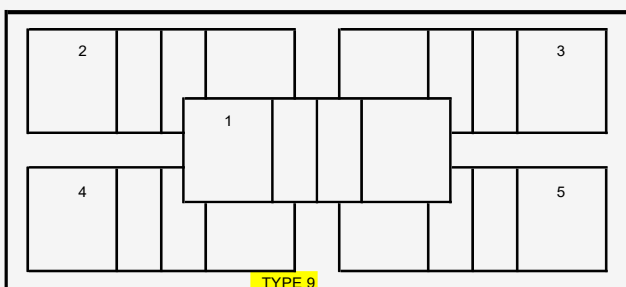
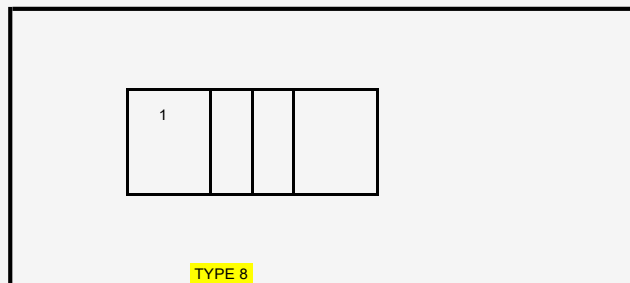
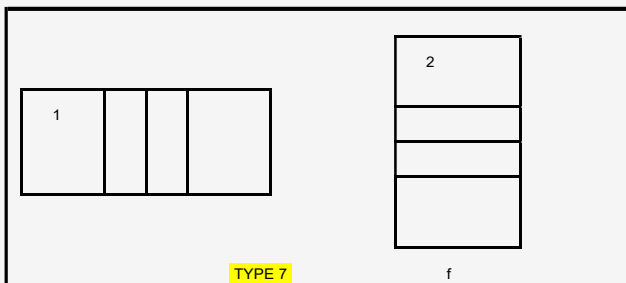
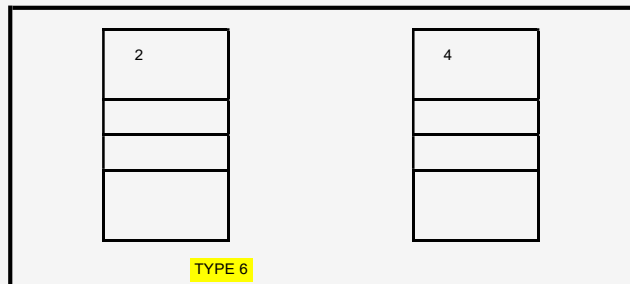
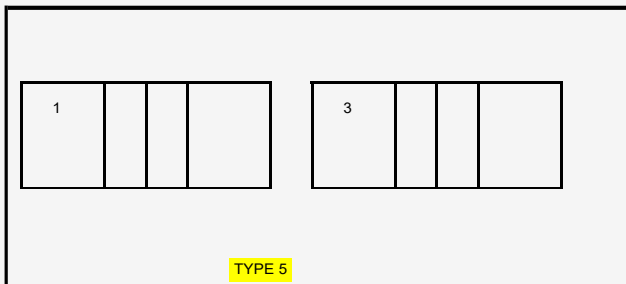
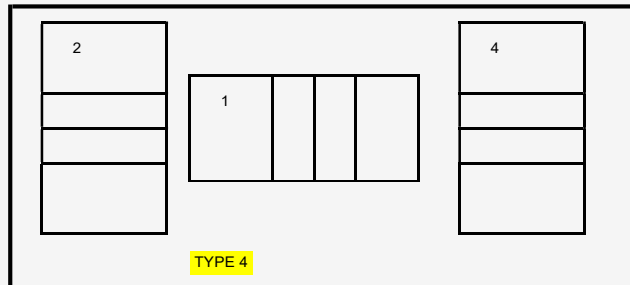
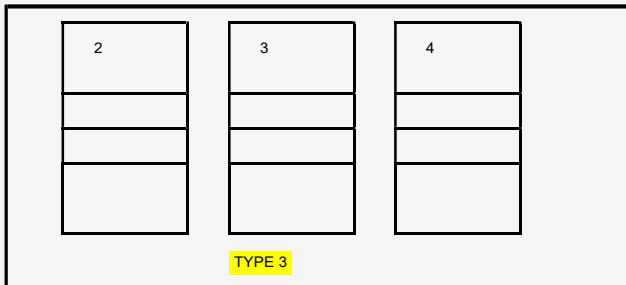
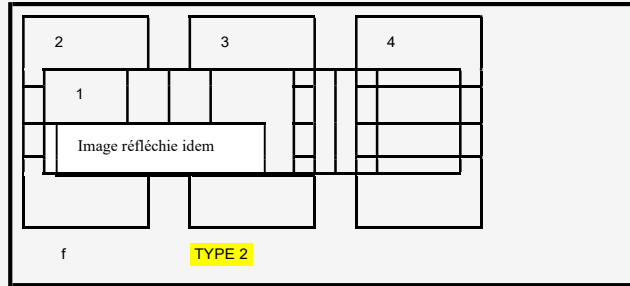
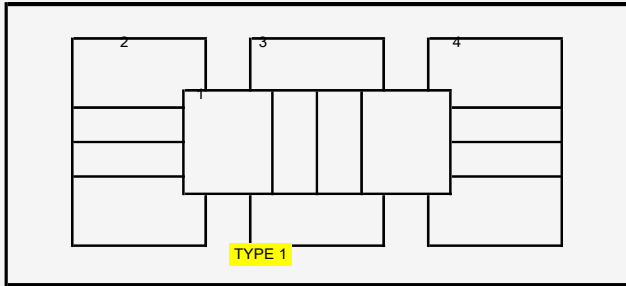
- Internet par câble ou WIFI
- 1 PC ou Laptop avec carte de mémoire
- 1PC ou laptop en réserve (pour les matchs avec un commissaire à la compétition, 1 écran supplémentaire est nécessaire)
- 1 imprimante
- 1 feuille de match en papier en réserve

| | | |
|--|---------|-------|
| | Nat 1+2 | Nat 3 |
|--|---------|-------|


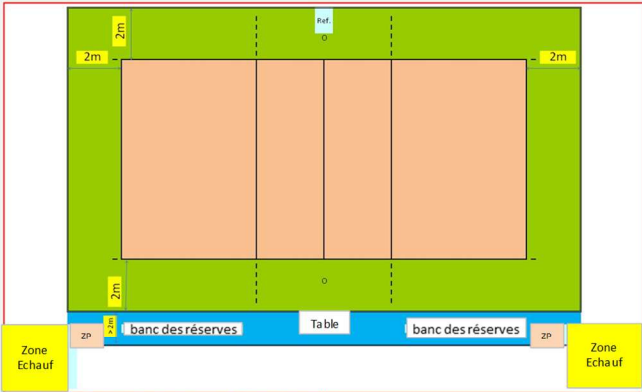
1 feuille de match en papier en réserve
1 tablette, PC ou laptop avec carte de mémoire
1 tablette, PC ou laptop en réserve
Une connexion Internet est nécessaire pour le fonctionnement de Live Score

Annexe 1

DIFFERENTS TYPES DE SALLE



Autres position que les 9 types standard
à dessiner vous-même a

| Homologation Nationale 2 | | | | Valide jusque 2020-21 | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|---|--|------------------------|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|---|
|  | | Salle | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Club: | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Photo de la salle | | Dimensions | | | | | | | | | | | | | | |
| | |  | | | | | | | | | | | | | | |
| Type de terrain | | <p>Il ne peut pas avoir d'obstacle dans la zone de jeu et zone libre Pas d'autre manifestation sportive ne peut avoir lieu dans la salle pour les niveaux 1 et 2</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| Série NAT 2 - H - | | Mesures | | | | | | | | | | | | | | |
| Spe ctateurs Max autorisés | | Longueur | XXX | Zone libre (Service) minimum 2m | | | | | | | | | | | | |
| éclairage | XXX | Largeur | XXX | Zone libre minimum 2m | | | | | | | | | | | | |
| Sol | Sous-sol Dur - Flottant Recouvrement synthétique - parquet | Hauteur | XXX | Hauteur jusque la toiture ou obstacle sur les dimensions du terrain (22 x 13m) | | | | | | | | | | | | |
| marquoir | manuel - électronique | Espace administratif | ok | | Vestiaire équipes XX | | | | | | | | | | | |
| Chauffage | ok | Espace contrôle dopage | ok | | Vestiaire officiels XX | | | | | | | | | | | |
| | | Code obligatoire | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | |
| | | Code homologation | | XX | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Informations générales (à respecter pendant le match) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Cette attestation d'homologation échoit si des modifications sont apportées à la salle</p> <p>Si les conditions mentionnées ne sont pas respectées, l'arbitre en fait mention dans les commentaires de la feuille d'arbitrage</p> | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Codes requis Nat 1 et 2 pour 2020 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | | Description | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Zone libre | C | min. 3m derrière les lignes arrières et des côtés | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Hauteur | B | min 7m | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Eclairage | D | min 400 lux | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Sol | B | sol en dur avec revêtement non absorbant les chocs | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Lignes | C | lignes démarquation de diff sports dans des couleurs diff, se coupant | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Poteaux | B | Poteaux de longueur fixe (2,55m) avec points de fixation variables | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Podium d'arbitre | B | Plate-forme avec hauteur avec possibilité de s'asseoir en option | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Vestiaire joueurs | A | Vestiaire et douches séparés pour chaque équipe | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Vestiaire arbitre | A | Vestiaire équipé de douche | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Premiers soins | C | Boîte premiers soins sur le terrain + défibrillateur pour la FWVB | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Chauffage | A | Minimum 16° | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | Zone échauf/pénalité | B | à côté du banc de réserve (chaise puni)et pas délimitée | | | | | | | | | | | | | |

Exemple de Contenu boîte/coffre de premiers soins

La boîte/le coffre doit être obligatoirement proche du lieu de jeu.

Ce formulaire doit être apposé à l'intérieur de la couverture du coffre. A l'extérieur du coffre seront clairement indiqués :

- le numéro de téléphone d'un médecin facilement joignable
- le numéro de téléphone de l'hôpital le plus proche
- le numéro d'urgence international

Composition minimale de la boîte/du coffre de premiers soins

1. Coolspray / coolpacking

2. Tape de sport (bande élastique et non élastique)

3. Bandages:

- 1 garrot élastique (largeur 5 cm);
- 1 canule de réanimation ;
- 1 paire de ciseaux inoxydables ;
- 1 pince
- notice : «Soins d'urgence en attendant l'arrivée du médecin»;

4. cartouches de pansement stériles:

- deux cartouches dont la bande de crêpe mesure 2 m sur 5 cm et compresse de gaze 10 cm sur 7 cm;
- une cartouche dont la bande de crêpe mesure 2 m sur 7 cm et compresse de gaze 14 cm sur 12 cm;

5. pansement triangulaire stérile:

- 1 : dimensions : 90 cm, 90 cm, 127 cm;

6 bandes de cambric léger:

- 2: de 5 m de longueur minimum et de 5 cm de largeur;
- 2: de 5 m de longueur minimum et de 7 cm de largeur;

7 ouate hydrophile comprimée:

- 2 conditionnements de 20 gr net ;

8 sparadrap adhésif soie:

- un rouleau de 5 m de longueur minimum et de 2,5 cm de largeur;
- un rouleau de 5 m de longueur minimum et de 1,25 cm de largeur;

9 pansement monté antiseptique:

- soit une bande de 1 m de longueur minimum et de 6 cm de largeur;
- soit un assortiment de largeurs diverses représentant une longueur totale de 1 m;

10. Epingles de sûreté inoxydables :

dix (dans une boîte ou attachées sur un carton)

11. Gobelets

Remarque générale:

Les articles énumérés, ainsi que leurs emballages doivent satisfaire aux exigences de la Pharmacopée belge

Suite au décret sur les sports et la responsabilité médicale il est absolument nécessaire qu'une boîte de premiers secours complète soit présente dans tous les halls de sport

Le numéro de téléphone d'un médecin proche de la salle

Le numéro de téléphone de l'hôpital le plus proche

Le numéro d'urgence international

Le contenu de la boîte de premiers soins doit être contrôlé et actualisé au moins tous les 3 mois en ce qui concerne le contenu et la péremption des produits

Date du dernier contrôle de la boîte de secours

Contrôlé par